



Union Sportive de l'Enseignement  
du Premier degré  
167, boulevard de la Villette 75010 PARIS  
Tel : 01.53.38.85.18  
mail : [contact@usep75.fr](mailto:contact@usep75.fr)



Direction de la Jeunesse et Sports  
Bureau des Écoles du Sport  
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS  
Tel : 01.42.76.28.30  
mail : [djs-mdst@paris.fr](mailto:djs-mdst@paris.fr)

Paris, le mardi 15 mars 2022

# CIRCULAIRE GENERALE

## BASKET-BALL

# 2021-2022

### I. DATES DES RENCONTRES

Les rencontres débuteront le **mercredi 23 mars 2022**

### II. COMPOSITION DES EQUIPES

Garçons et Filles - Une équipe comprend :10 joueurs - joueuses au maximum.

**Chaque joueur ou joueuse doit jouer au moins une période d'une durée d'une mi-temps.**

### III. TERRAINS

- Utilisation possible de terrains scolaires. Souplesse nécessaire quant aux dimensions de terrain.
- Les dimensions souhaitées sont celles d'un terrain normal de basket (24X14m) mais les lignes de lancers doivent être situées à 4m du panneau.
- **Impératif** : Panneaux abaissés à 2m60

#### IV. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

POUSSINS	2010 - 2011	2 X 12 min
PUPILLES	2008 – 2009 - 2010	2 X 15 min

**Les enfants nés en 2010 peuvent jouer soit en POUSSINS soit en PUPILLES.**

**Pour cela il conviendra d'entourer, sur la licence de l'enfant, la catégorie choisie (PO ou PU) et de rayer celle qui n'est pas retenue pour lui.**

Les organisateurs des rencontres pourront néanmoins adapter les temps de jeu aux situations particulières rencontrées.

**ATTENTION Les rencontres se dérouleront sans temps mort.**

#### V. MATERIEL

Ballon type T5

#### VI. LICENCES

- Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive.
- Les enfants nés en 2008 (d'âge de 6<sup>ème</sup>) mais scolarisés dans une école peuvent être licenciés à l'USEP Paris. Si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école accompagne la demande. Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.
- Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission.
- Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre.

**Suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2001, la présentation de la licence revêtue d'une photographie de son titulaire est obligatoire avant chaque rencontre. Il serait bon que la vérification des licences soit effectuée par les enfants eux-mêmes.**

#### VII. REGLES et ARBITRAGE

Le règlement appliqué est celui contenu dans le document Jeune Officiels. Il est disponible sur simple demande.

JEUNES OFFICIELS USEP : Dans le but de sensibiliser les enfants à l'arbitrage, à l'organisation de nos rencontres, l'USEP encourage vivement chaque Association Sportive à **former** des enfants "Jeunes officiels". Les jeunes officiels USEP se chargeront de la vérification des licences, du chronométrage, du marquage et de l'arbitrage (partiel ou total en fonction de sa formation).

(Référence circulaire journée jeunes officiels 16/10/2019)

Il est indispensable que les équipes et adultes concernés respectent sans discussion, toutes les décisions prises par ces jeunes arbitres.

Ces jeunes officiels pourront officier sur des rencontres USEP dès que possible.

***Dans le cas d'un jeune officiel en difficulté, les adultes encadrants, après concertation, pourront décider d'un "temps mort arbitré" afin d'améliorer la formation du jeune officiel et ainsi le sécuriser.***

**EN AUCUN CAS LES ADULTES NE DOIVENT S'OPPOSER À LA PRESENCE DE JEUNES OFFICIELS USEP TANT EN CE QUI CONCERNE LE CHRONOMETRAGE, LA TENUE DES FEUILLES DE MATCHS, QUE DE L'ARBITRAGE SI DES JEUNES OFFICIELS SONT EN CAPACITE DE POUVOIR LE FAIRE.**

Afin de faciliter l'organisation, les responsables des associations "visiteuses" se mettront à la disposition des associations "recevant" pour aider aux tâches d'encadrement, de secrétariat et d'arbitrage qui seront tenues par les "Jeunes Officiels".

### VIII. FEUILLES DE MATCHS

Etablir une feuille par rencontre en utilisant uniquement les feuilles de basket. Les remplir complètement et soigneusement en indiquant :

- Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs
- Catégorie : PO, PU
- **Poules : 1, 2, 3, etc ... Très important**
- Indiquez lisiblement le résultat.

Les feuilles doivent **obligatoirement** être adressées à l'USEP 167, boulevard de la Villette 75010 PARIS ou par fax le plus rapidement possible.

Par ailleurs les résultats peuvent être communiqués à l'USEP Paris dès le mercredi soir via le site internet [usep75.fr](http://usep75.fr) onglet « **envoyer les résultats** », soit par e-mail : [resultats@usep75.fr](mailto:resultats@usep75.fr).

**LES FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES NE SERONT PAS HOMOLOGUEES  
ET LES EQUIPES FAUTIVES SERONT PENALISEES.**

### IX. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

**TRES IMPORTANT** : les responsables signeront les cartons d'utilisation des installations déposés au bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les installations vous seront retirées l'année suivante.

### X. FORMULE SPORTIVE

Rencontres par secteurs géographiques.

Classement aux points :	match gagné	3 points
	match nul	2 points
	match perdu	1 point

**Deux forfaits, sans avertir l'adversaire, entraînent l'exclusion des rencontres USEP.**

### XI. QUALIFICATIONS

Une formule avec une seule journée de finales sera mise en place, l'USEP annoncera les modalités avant le mois de juin.

Les classements seront consultables et téléchargeables sur [www.usep75.fr](http://www.usep75.fr)

## Liste des gymnases

Gymnase <b>JEAN DAME</b>	17,rue Léopold Bellan 75002	☎ 01.55.80.78.36 Métro : Sentier
Gymnase <b>MICHEL LE COMTE</b>	8/14,rue Michel Lecomte 75003	☎ 01.44.61.95.50 Métro : Rambuteau
Gymnase <b>ST MERRI</b>	16, rue du Renard 75004	☎ 01.42.72.83.57 Métro : Hôtel de Ville ou Rambuteau
Gymnase <b>GEORGES RIGAL</b>	115, boulevard de Charonne 75011	☎ 01.44.93.28.18 Métro : Alexandre Dumas
Gymnase <b>LA LANCETTE / BRECHE AUX LOUPS</b>	29, rue de la Lancette 75012	☎ 01.46.28.28.82 Métro : Daumesnil
Gymnase <b>CAILLAUX</b>	3, rue Caillaux 75013	☎ 01.45.84.61.73 Métro : Maison Blanche
Gymnase <b>CHÂTEAU DES RENTIERS</b>	184 rue du Château des Rentiers 75013	☎ 01 45 84 84 46 Métro : Nationale
Gymnase <b>CANGE</b>	11, rue du Cange 75014	☎ 01.45.42.39.02 Métro : Pernety
Gymnase <b>BRANCION _CHARLES RIGOULOT</b>	18, avenue de la Porte de Brancion 75015	☎ 01.42.50.94.49 Métro : Porte de Vanves
Gymnase <b>EMILE ANTHOINE</b>	9, rue Jean Rey 75015	☎ 01.53.69.61.50 Métro : Bir Hakeim
Gymnase <b>ASNIERES / PIERRE REMOND</b>	27 rue Marguerite Long 75017	☎ 01 53 06 68 81 Métro : Pereire
Gymnase <b>DAUVIN</b>	12, rue René Binet 75018	☎ 01.44.92.73.32 Métro : Pte de Clignancourt
Gymnase <b>DOUDEAUVILLE</b>	82, rue Doudeauville 75018	☎ 01.42.55.88.95 Métro : Château rouge
Gymnase <b>CURIAL</b>	84, rue Curial 75019	☎ 01.40.35.97.75 Métro : Corentin Cariou
Gymnase <b>TANDOU</b>	11/13, rue Tandou 75019	☎ 01.42.03.50.57 Métro : Laumière
Gymnase <b>LILAS</b>	5, rue des Lilas 75019	☎ 01 42.06 42 13 Métro : Place des Fêtes
Gymnase <b>LE VAU</b>	36, rue Le Vau 75020	☎ 01.43.61.42.26 Métro : Porte de Bagnolet
Gymnase des <b>DU CLOS (Orteaux)</b>	89, rue des Orteaux 75020	☎ 01.43.79.06.50 Métro : Pte de Montreuil
Gymnase des <b>VIGNOLES</b>	87 Rue des Haies, 75020 Paris	☎ 01.55.25.28.20 Métro : Maraîchers
Gymnase <b>ATLAS</b>	18 rue de l'Atlas, 75019 Paris	☎ 01.66.72.12.34 Métro : Belleville
Gymnase <b>COURCELLES</b>	229 rue de Courcelles, 75017 Paris	☎ 01.48.88.00.17 Métro : Porte de Champerret
Gymnase <b>CHAUMONT</b>	22 Avenue de la Porte Chaumont 75019	☎ 01.42.00.93.99 Métro : Porte de Pantin
Gymnase <b>ST GERMAIN</b>	12 rue Lobineau 75006	☎ 01 56 81 25 40 Métro : Mabillon ou Odéon
Gymnase <b>LE STADIUM</b>	66 Avenue d'Ivry, 75013	☎ 01 55 03 02 70 Métro : Porte d'Ivry ou Tolbiac
Gymnase <b>CHARCOT</b>	88 rue du Chevaleret, 75013	Metro : Bibliothèque François Mitterrand ou Chevaleret
Gymnase <b>AUGUSTE RENOIR</b>	1 square Auguste Renoir, 75014	☎ 01.45.39.36.32 Metro : Porte de Vanves ou Plaisance